



TÉLÉVISION

AVENANT N°4 AUX CONDITIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE TÉLÉVISION – VIDEO 2020 NRJ GLOBAL

Cet avenant annule et remplace à compter du 8 avril 2020 les dispositions relatives aux conditions d'annulation de campagnes figurant au Chapitre 6 « CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2020 », partie Ordres de publicité et modalités d'achat d'espace (page 40).

6 / CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2020

ORDRE DE PUBLICITÉ ET MODALITÉS D'ACHAT D'ESPACE

Toute annulation de campagne doit être notifiée par écrit à NRJ GLOBAL au plus tard vingt-huit (28) jours calendaires avant la date de diffusion du premier message de la campagne.

Si ce délai n'est pas respecté, l'annonceur demeurera redevable de l'intégralité du montant de la campagne.

Ce délai de vingt-huit (28) jours calendaires n'est toutefois pas applicable aux deux périodes visées ci-dessous :

- **Sur la période allant du 1^{er} mai au 31 mai 2020, le délai est de 14 jours calendaires avant la date de diffusion initiale dudit message.** Pour toute annulation de programmation à moins de 14 jours calendaires de la date de diffusion initiale du message publicitaire, l'annonceur sera redevable de la pénalité suivante : 100 % du montant net de l'annulation du ou des message(s) publicitaire(s) annulé(s).
- **Sur la période allant du 1^{er} juin au 5 juillet 2020, le délai est de 21 jours calendaires avant la date de diffusion initiale dudit message.** Pour toute annulation de programmation à moins de 21 jours calendaires de la date de diffusion initiale du message publicitaire, l'annonceur sera redevable de pénalités dans les conditions suivantes :
 - 50% du montant net de l'annulation du ou des message(s) publicitaire(s) annulé(s), si l'annulation intervient entre les 21^{ème} et 14^{ème} jours calendaires inclus avant la diffusion du ou des message(s) publicitaire(s) concerné(s) ;
 - 100 % du montant net de l'annulation du ou des message(s) publicitaire(s) annulé(s), si l'annulation intervient après le 14^{ème} jour calendaire avant la diffusion du ou des message(s) publicitaire(s) concerné(s).

L'espace publicitaire annulé sera remis à la disposition de NRJ GLOBAL. **Pour toute annulation faite avant 12h, la suppression effective des messages sera effectuée à j+2 (soit deux jours ouvrés suivant la réception de l'annulation).** La suppression pourra être reportée à J+4 (soit quatre jours ouvrés suivant la réception de l'annulation) en cas de jours fériés ou situation exceptionnelle.